Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
GARDERIE CHEZ KRI KRI INC.	2014244	Le 08 novembre 2024
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie chez Kri Kri		(506) 531-0880
Adresse		
14 rue Dominique Grande-Digue NB E4R 0B9		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Veronique Berube	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
La Mentor en Assurance de la Qualité se rend sur les lieux pour une inspection de surveillance. À l'arrivée de la MAQ, la porte est verrouillée et il y a aucune réponse. La MAQ téléphone à l'exploitante et lui laisse un message. L'exploitante rappelle la MAQ pour lui informer que la garderie est fermée pour a journée. Il est important d'aviser le département à l'avance pour toute fermeture de l'établissement. La Mentor en Assurance de la Qualité retournera à un temps ultérieur.

original signé par
Veronique Berube
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 novembre 2024
Date

original signé par
Aucune signature n'est requise
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 novembre 2024
Date